

Distr. GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/93 10 décembre 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarante-troisième session Genève, 9-13 mars 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le lundi 9 mars 2009, à 15 heures¹

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Adoption du rapport de la quarante-deuxième session du Groupe de travail.
- 3. Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux polluants organiques persistants.

_

¹ Des procédures d'accréditation s'appliquent aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Web de la Convention (http://www.unece.org/env/registration/lrtap.htm) et de le renvoyer au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de la réunion, les membres des délégations peuvent retirer leur plaquette d'identité auprès du Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG au portail de Pregny (14, avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la Convention http://www.unece.org/env/registration/lrtap.htm).

ECE/EB.AIR/WG.5/93

page 2

- 4. Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg².
- 5. Options envisageables pour ajouter des produits contenant du mercure à l'annexe VI du Protocole relatif aux métaux lourds.
- 6. Questions diverses.
- 7. Adoption des décisions du Groupe de travail.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Calendrier indicatif: Lundi 9 mars, 15 heures

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/93

Point 2: Adoption du rapport de la quarante-deuxième session du Groupe de travail

Calendrier indicatif: Lundi 9 mars, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/92 (Rapport de la quarante-deuxième session)

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen doit en principe adopter le rapport de sa quarante-deuxième session et examiner toute question connexe qui n'est pas prise en compte au titre d'un autre point de l'ordre du jour.

Point 3: Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux polluants organiques persistants

Calendrier indicatif: Lundi 9 mars, après-midi-jeudi 12 mars, matin

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2009/1 (Options envisageables pour réviser

le Protocole relatif aux polluants organiques persistants)

ECE/EB.AIR/96 (Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe

exécutif)

ECE/EB.AIR/WG.5/92 (Rapport de la quarante-deuxième session). Deux documents établis à titre officieux par le groupe spécial d'experts techniques, concernant les annexes IV et V du Protocole relatif aux POP, seront communiqués aux délégations. Des propositions visant à modifier le Protocole relatif aux POP peuvent être consultées à

l'adresse: http://www.unece.org/env/lrtap/ExecutiveBody/

welcome.26.html

² Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

Le Groupe de travail devrait continuer d'étudier les options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP), en tenant compte des décisions prises à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif et des observations formulées à cette occasion. Il pourra être invité à procéder à un plus ample examen des amendements au Protocole proposés par l'Union européenne et la Norvège.

Le Groupe de travail sera saisi d'un document de travail présentant les options envisageables pour réviser le Protocole, établi à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions et modifié en fonction des décisions prises par l'Organe exécutif à sa vingt-sixième session.

Compte tenu du document établi à titre officieux par le groupe spécial d'experts techniques parallèlement à la quarante-deuxième session du Groupe de travail, il est également prévu d'examiner: a) les projets d'amendement aux annexes IV et V du Protocole; b) des propositions concernant les meilleures techniques disponibles pour les nouvelles substances (PeCB, NPC et HCBD³); et c) la réduction des émissions de POP provenant du traitement des déchets de matériel électronique et électrique, de meubles et d'intérieurs de voiture.

Point 4: Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg

Calendrier indicatif: Jeudi 12 mars, matin

Le Groupe de travail procédera à des échanges de vues préliminaires sur les options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg, avant sa session d'avril au cours de laquelle auront lieu les principales discussions sur la révision du Protocole. Pendant le temps disponible, le Groupe de travail voudra peut-être étudier les premiers avis sur les solutions possibles pour introduire plus de souplesse concernant les installations existantes dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est, de façon à contribuer à faciliter la ratification d'un protocole révisé par ces pays. Il souhaitera peut-être aussi engager des discussions sur les différentes solutions possibles pour examiner la question des objectifs ambitieux non contraignants pour 2050. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée rendra compte des résultats préliminaires d'un atelier sur cette question, qui doit être organisé en février 2009. Le Groupe de travail pourrait aussi rassembler des suggestions éventuelles sur la façon de traiter la question du méthane.

Point 5: Options envisageables pour ajouter des produits contenant du mercure à l'annexe VI du Protocole relatif aux métaux lourds

Calendrier indicatif: Jeudi 12 mars, après-midi

Documentation: Proposition de l'Union européenne visant à modifier l'annexe IV du

Protocole relatif aux métaux lourds (voir http://www.unece.org/env/

lrtap/ExecutiveBody/welcome.26.html)

Le Groupe de travail pourrait étudier les options envisageables pour modifier le Protocole relatif aux métaux lourds, en tenant compte de la proposition de l'Union européenne d'ajouter

³ Pentachlorobenzène, naphtalènes polychlorés et hexachlorobutadiène.

ECE/EB.AIR/WG.5/93 page 4

des produits contenant du mercure à l'annexe VI du Protocole, ainsi que des décisions prises à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif et des observations formulées à cette occasion.

Point 6: Questions diverses

Calendrier indicatif: Vendredi 13 mars, matin

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour, le secrétariat n'avait pas de question à proposer au titre de ce point.

Point 7: Adoption des décisions du Groupe de travail

Calendrier indicatif: Vendredi 13 mars, matin

Comme l'Organe exécutif l'a décidé à sa vingt-cinquième session, le Groupe de travail adoptera les décisions prises pendant la session et maintiendra cette procédure pendant une nouvelle période de deux ans (ECE/EB.AIR/91, par. 96 a)). Le projet de rapport de la session, y compris les décisions adoptées, sera mis au point sous sa forme définitive par le Président en concertation avec le secrétariat après la session et sera affiché sur le site Web de la Convention. Le rapport sera présenté pour adoption à la quarante-quatrième session du Groupe de travail.
